



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prévention et prise en charge de l'obésité

Question écrite n° 671

Texte de la question

M. Philippe Fait appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur l'enjeu de la prévention et de la prise en charge de l'obésité en France. Le nombre de personnes atteintes par cette pathologie (définie par un IMC supérieur à 30 kg/m²) a considérablement augmenté au cours des dernières décennies, passant de 8,5 % de personnes souffrant d'obésité en 1997 à 17 % en 2020, soit plus de 8,5 millions de citoyens français concernés. Plus inquiétant encore, 34 % des enfants de 2 à 7 ans et 21 % des enfants de 8 à 17 ans étaient ainsi en situation de surpoids ou d'obésité en 2020, tandis que les personnes en situation de précarité sont plus particulièrement concernées. À l'instar de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les professionnels de santé constatent que l'obésité est devenue une véritable « épidémie non contagieuse » ainsi qu'une « maladie multifactorielle complexe », avec des conséquences graves et nombreuses, tant sur l'état général de santé physique (augmentation du risque de contracter certains cancers, des maladies cardiovasculaires, du diabète de type 2, des maladies respiratoires et cardiaques chroniques, etc.) que sur l'état psychique des individus, leur insertion sociale et professionnelle ou encore leur bien-être personnel. L'impact économique et sociétal de l'obésité en France est également considérable : elle coûterait chaque année 8,4 milliards d'euros à l'assurance maladie, 1,3 milliard d'euros aux complémentaires santé et 900 millions d'euros aux entreprises, sans compter les surcoûts générés pour les personnes en situation d'obésité dans leur vie quotidienne. Il est aujourd'hui impératif de prendre conscience de l'urgence à agir et de faire de l'obésité une priorité nationale de santé publique, en reconnaissant son caractère pathologique chronique et multifactoriel et en mettant en place une véritable approche holistique et transversale des politiques publiques. Ces orientations sont notamment défendues par le Pr Martine Laville dans son rapport « Mieux prévenir et prendre en charge l'obésité en France », publié en avril 2023. Alors qu'une enquête épidémiologique nationale sur le surpoids et l'obésité prévoit, dans le scénario le plus pessimiste, que 29 % des Français pourraient être en situation d'obésité en 2030, il l'interroge sur ses intentions ainsi que sur les axes de travail prioritaires du Gouvernement, notamment à l'aune de la prochaine feuille de route sur l'obésité. Deux champs d'intervention sont plus précisément ciblés : l'action interministérielle d'abord, qui semble indispensable, ainsi que la reconnaissance de l'obésité comme maladie chronique et affection longue durée, dans le cadre de parcours de soins gradués et individualisés.

Texte de la réponse

L'obésité constitue un enjeu majeur de santé publique en France. Près d'un Français sur deux est en surpoids, dont 17 % sont en situation d'obésité. Chez les enfants, 17 % sont en surpoids, et 4 % souffrent d'obésité, selon l'étude Esteban menée en 2015. L'obésité représente un déterminant clé de la santé, favorisant l'apparition de nombreuses pathologies graves telles que le diabète, les maladies cardiovasculaires et certains cancers. Dans ce contexte, la prévention primaire de l'obésité est un levier essentiel pour lutter contre ces problèmes de santé. Depuis 2001, le ministère chargé de la santé œuvre dans le cadre du Programme national nutrition santé (PNNS) pour améliorer l'état de santé en agissant sur la nutrition, au sens de l'alimentation et de l'activité physique, tout en réduisant les inégalités sociales et territoriales en santé. L'objectif est à la fois d'agir sur

l'amélioration de l'environnement nutritionnel et d'encourager les comportements individuels favorables à la santé. Une étude publiée par The Lancet en 2024 a révélé une légère diminution de l'obésité chez les femmes et une stabilisation chez les hommes, ce qui témoigne des premiers effets positifs des actions menées. Le bilan du PNNS 4 met en exergue quelques exemples d'avancées. Parmi celles-ci, figure le Nutri-Score qui, avec près de 1 400 entreprises engagées dans la démarche en 2024, permet de mieux comparer les produits selon leur qualité nutritionnelle. En mars 2025 a été signé l'arrêté visant à améliorer le calcul de l'algorithme du Nutri-Score afin d'assurer une meilleure prise en compte des connaissances scientifiques et des recommandations alimentaires. Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration de l'environnement alimentaire, un accord collectif signé avec la filière de la boulangerie a abouti à une baisse de 20 % de sel dans le pain courant depuis 2015. Le PNNS a également contribué à améliorer la qualité nutritionnelle avec un travail sur la restauration collective, notamment scolaire avec la publication de plusieurs guides. Le PNNS a également investi le champ de la promotion de l'activité physique et de la lutte contre la sédentarité. Des actions de communication, telles que la campagne « Faire bouger les ados » de Santé publique France, ont été mises en place, tout comme le soutien à plus de vingt expérimentations dans le cadre de l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale, visant à inclure ou promouvoir l'activité physique adaptée. Ces initiatives s'articulent également avec le volet ultramarin du PNNS, co-construit avec les acteurs locaux pour répondre spécifiquement aux besoins des populations d'Outre-Mer. Cette dynamique sera poursuivie et amplifiée par le futur PNNS 5 qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC), copilotée par le ministère de l'écologie, de l'agriculture et de la santé, qui fixe les objectifs d'une alimentation saine et durable à l'horizon 2030. Le ministère chargé de la santé, en lien avec les ministères concernés, engagera la poursuite des efforts sur des sujets clés tels que le marketing alimentaire, la précarité alimentaire et l'amélioration de la qualité nutritionnelle. Concernant les actions relatives à l'activité physique, le PNNS s'articule avec la Stratégie nationale sport santé (SNS), politique co-pilotée avec le ministère chargé des sports, qui participe à la prévention du surpoids et de l'obésité via la promotion de l'Activité physique et sportive (APS) pour tous, à tout âge. Également en cours d'élaboration, la future SNS poursuivra également ses objectifs de lutte contre la sédentarité et de promotion de l'activité physique en s'appuyant notamment sur les acteurs locaux, dont les maisons sport santé, acteurs ressources de la promotion de l'APS. Ces politiques de prévention primaire s'articuleront également avec la future feuille de route Obésité pilotée par la direction générale de l'offre de soins, s'appuyant sur les recommandations issues du rapport de Martine Laville. Celle-ci a pour objectif de mieux informer et orienter les personnes en situation d'obésité et leur entourage, de renforcer la coordination des interventions des professionnels de santé autour du patient, venant ainsi renforcer la prévention secondaire et tertiaire de l'obésité.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Fait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 671

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2024](#), page 5280

Réponse publiée au JO le : [17 juin 2025](#), page 5274